

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 23 (1996)
Heft: 4

Rubrik: Dialogue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Portrait du Président de la Confédération/La Suisse et l'Europe

Merci de votre article bien écrit. Il donne une image sympathique de notre nouveau Président de la Confédération, mais il y a une tache sombre qui m'irrite: c'est le fait que M. Delamuraz rêvait d'être sur la photo des chefs d'Etat à la conférence de l'Union européenne. Je croyais que le représentant de notre pays devait respecter la volonté des Suisses, dont la majorité a dit non fin 92 à l'entrée de notre pays dans une Europe socialiste et corrompue.

Max Häfliger, France

Réponse à Franz Ineichen, Espagne (RS 1/96): Votre lettre m'a étonnée. Vous habitez dans un pays de l'UE et en profitez et vous êtes un adversaire de cette institution. Nous ne pouvons plus nous tenir à l'écart, nous devons nous adapter et surtout ouvrir la voie vers l'Europe à notre jeunesse.

Yvonne Brugger, Espagne

Le Panorama des Bourbakis (RS 2/96)

Permettez-moi de vous signaler une légère inexactitude relative au sort de Bourbaki. Il a tenté seulement de se donner la mort, mais il a parfaitement survécu et rendu l'âme plusieurs années après. Il ne serait pas mauvais pour le renom de cet excellent général de rappeler que c'est l'absence d'ordres précis du Gouvernement de la Défense nationale qui l'a conduit à renoncer à continuer la lutte.

Michel Fleury, France

Je reçois et lis toujours avec beaucoup d'intérêt la «Revue Suisse». Les articles variés nous rappellent des événements de notre histoire. J'ai lu tout particulièrement l'article concernant les «Bourbakis», car je suis Neuchâtelois des Verrières. Je vous signale un petit détail: le général Bourbaki n'a fait qu'une tentative de suicide et n'est mort qu'en 1897 au pays basque. J'ajoute une anecdote: mon grand-père paternel racontait avoir vu dans ces circonstances un officier français vendre son cheval pour 5 francs suisses.

Jean Fatton, France

Plaisir ludique (RS 2/96)

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article sur le jass. Moi-même joueuse passionnée depuis mon enfance, j'avais partout et toujours mes parties de jass,

jusqu'au jour où je suis finalement partie pour l'étranger. Maintenant, c'est moins facile. Vous avez raison, ce jeu est riche en traditions. Et pourtant, le temps ne s'arrête pas. Un jour, mes collègues (féminines) et moi-même avons trouvé que c'était plutôt ennuyeux de voir toujours ces hommes (peu attrayants) sur les cartes. Et voilà, l'idée du jeu de jass féminin était lancée et les cartes ont bientôt été imprimées. On trouve les cartes de jass féminines dans tous les bons magasins de jeux.

Monika Brühlhart, Guinée

La carte de couleur ne correspond pas à la réalité. Dans beaucoup de communes du canton de Thurgovie, on joue avec des cartes françaises, que le prince Louis Napoléon a introduites de 1824 à 1838. En Suisse, il n'y a pas de frontière des cartes, de même qu'il n'y a pas de «rideau de röstis». Nous devrions mettre l'accent sur ce que nous avons en commun et ce qui nous lie, et non pas sur ce qui nous sépare.

Albert Schoop, Suisse

TVA et Suisses de l'étranger (RS 2/96)

L'article indique qu'un entrepreneur assujéti à l'impôt à l'étranger et qui n'a pas de domicile fiscal en Suisse pourra demander le remboursement de la TVA qu'il a payée une fois par an à l'Administration fédérale des contributions (AFC). Mais dans les faits, l'entrepreneur ne pourra pas s'adresser directement à l'AFC s'il n'a pas de domicile fiscal en Suisse. Il lui faudra confier un mandat à une organisation domiciliée en Suisse, qui obtiendra le remboursement pour lui. Les chambres cantonales de commerce et d'industrie ont mis sur pied un service de récupération de la TVA pour de telles entreprises dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Patrick Coïdan, Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève

Soutien dans une période difficile

Je suis Suisse et vis depuis quatre ans en Israël. Pendant deux semaines et demie, nous avons connu la guerre. Comme nous habitons à proximité immédiate de la frontière avec le Liban, nous avons été directement touchés et avons connu une période difficile. Nous avons alors reçu un appel téléphonique de l'Ambassade de Suisse à Tel-Aviv. Notre consul s'est personnellement soucié

de savoir comment nous allions et si nous avions besoin d'aide. Cela nous a fait à tous beaucoup de bien. C'est très rassurant de savoir que notre pays d'origine est là pour nous aider.

Brigitte Weidmann, Israël

Merci à la «Revue Suisse»

Je suis née et ai été élevée en Suisse, d'où j'ai émigré il y a 15 ans seulement. Grâce à la «Revue Suisse», je suis devenue plus Suisse que je ne l'étais auparavant. Je suis consciente d'être Suisse et en suis fière. Je remercie toute l'équipe de la «Revue Suisse» pour son bon travail. Depuis quatre ans, je participe aux votations, ce que je n'ai jamais fait en Suisse. Je remercie aussi Radio Suisse Internationale pour les cassettes, que je reçois gratuitement et qui me préparent très bien aux votations. Je suis vraiment très reconnaissante pour tout ce qui est fait afin que les Suisses de l'étranger soient associés à ce qui se passe en Suisse.

Marianne Müller, Canada

La «Revue Suisse» me plaît beaucoup. Elle est bien écrite, intéressante et impeccable. En un mot: du bon travail, qui est sans doute réalisé avec un budget limité. Félicitations et cordiaux remerciements.

Mark K. Strassle, USA

Droits politiques: renouvellement de l'inscription

Le fait de signer une initiative ou un référendum est considéré comme une demande de renouvellement. Pourquoi la participation à une votation, qui est la preuve qu'on est intéressé, n'est-elle pas aussi considérée comme une demande de renouvellement? Cela serait plus simple que la demande de renouvellement périodique susceptible d'être oubliée. Pour éviter à une commune d'envoyer les documents de vote à un inscrit peu ou pas intéressé, il suffirait de dire qu'un inscrit n'ayant pas exercé son droit pour 3 ou 4 votations successives serait radié du registre électoral. Il serait informé par un avis joint aux documents de la 3^e ou 4^e votation.

Roger Perrenoud, France

Votations fédérales

22 septembre 1996

Pas de votation

1^{er} décembre 1996

Les objets n'ont pas encore été déterminés.